



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositif Devoirs faits

Circulaire n° 2022-076 du 17/05/2022 relative à l'actualité du dispositif Devoirs faits

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet du recteur

Affaire suivie par Christine Darnault

Tél : 01 57 02 62 45

Mél : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement et mesdames et messieurs les inspecteurs.

Objet : renforcement du déploiement du dispositif Devoirs faits dans l'académie

Mesure capitale pour la lutte contre les inégalités et la réussite de tous les collégiens, le dispositif Devoirs faits a été renforcé afin d'accompagner désormais l'ensemble des élèves qui le souhaitent. Adapté au contexte de chaque établissement, le dispositif doit permettre d'offrir à tous les collégiens volontaires un service d'accompagnement aux devoirs et ainsi à la consolidation des acquis, plusieurs heures par semaine. En parallèle, la question du travail personnel de l'élève comme levier pour réduire les inégalités d'accès au savoir, contribuer à lutter contre les difficultés sociales et faire progresser tous les élèves, est au cœur de notre projet académique 2020-2024, [Autonomie et Mobilité : une ambition partagée](#), en particulier à travers la priorité 2 de l'axe I.

Aujourd'hui, **ce sont plus de 30% des collégiens de l'académie qui bénéficient de ce dispositif** dans nos établissements.

La diversification des modalités possibles du dispositif (Devoirs faits à distance, permanences téléphoniques, bureaux d'aide rapide - B.A.R. - et classes ouvertes, dispositifs d'accompagnement ou de soutien plus individualisé, séances en lien avec les résultats des évaluations nationales de 6^e, séances de préparation au DNB, séances centrées sur l'accompagnement à l'entrée au collège, accompagnement et tutorat entre pairs, etc.) est venue dynamiser et renforcer les propositions faites aux élèves.

Il convient désormais de poursuivre cet engagement en faveur de tous nos collégiens. L'analyse des résultats d'une étude menée conjointement par l'académie de Lille et le laboratoire de recherche CIREL peut contribuer à ajuster notre action collective. Elle montre que **l'efficacité du dispositif est directement liée à un seuil horaire minimal** : pour observer des effets visibles sur la réduction des écarts en français et en mathématiques, **les élèves doivent assister aux séances de manière régulière, plusieurs heures par semaine**¹.

Nos objectifs communs sont donc les suivants :

- augmenter le nombre d'heures proposées aux élèves afin d'optimiser pour eux l'efficacité du dispositif. A cette fin, diversifier les créneaux horaires dédiés dans l'emploi du temps des élèves, en ne se limitant pas systématiquement à la fin de journée ou à la pause méridienne ;

¹ <https://www.education.gouv.fr/media/72223/download>

- augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif en éducation prioritaire ;
- augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif en 4^e et en 3^e ;
- systématiser Devoirs faits pour les élèves de 4^e et de 3^e en cité éducative.

Parallèlement, le travail mené conjointement par les chefs d'établissement et les corps d'inspection avec leurs équipes doit continuer à

- inscrire Devoirs faits dans le cadre d'une réflexion collective sur les devoirs et le travail personnel de l'élève ;
- inscrire Devoirs faits dans le cadre de l'acquisition du domaine 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les méthodes et outils pour apprendre ;
- inscrire Devoirs faits au cœur du lien École-familles.

Pour accompagner et soutenir le déploiement du dispositif dans les établissements, vous trouverez ci-dessous quelques leviers et pistes d'action :

1. **Une formation locale « Devoirs faits » déployée dans chaque cité éducative** de l'académie entre le printemps et l'automne 2022. Destinée aux référents dédiés mais également aux personnels engagés dans le dispositif ou intéressés par la question du travail personnel, elle aura vocation à s'appuyer sur les actions existantes pour les consolider et aider à renforcer encore le dispositif au sein de la cité éducative.
2. **Une proposition de lettre de mission académique des référents « Devoirs faits »** (en annexe). Les propositions qui y sont faites sont destinées à faciliter la rédaction d'une lettre de mission qui pourra être adaptée à chaque établissement : elles ne sont ni limitatives, ni prescriptives, ni hiérarchisées. Elles ont vocation à nourrir la réflexion du chef d'établissement et du coordonnateur, et à faciliter la démarche de formalisation qu'ils entreprennent ensemble en tenant compte des spécificités locales.
3. **La diffusion d'un nouveau parcours [M@gistere Devoirs faits](#)**, en complément des ressources académiques existantes. Formation très complète, **en libre accès pour tous les personnels**, elle est pensée pour aborder tout le périmètre de Devoirs faits : avant, pendant et après les devoirs. Six modules thématiques sont proposés :
 - Placer Devoirs faits au cœur du projet d'établissement.
 - Prescrire les devoirs.
 - S'aider des sciences cognitives pour rendre les devoirs plus efficaces.
 - Encadrer une séance de Devoirs faits.
 - Accompagner les familles à aider leurs enfants.
 - Réinvestir les devoirs et valoriser l'implication des élèves.
 Il est possible de suivre l'intégralité du parcours ou seulement certains modules selon ses besoins.
4. **La promotion de Devoirs faits à distance ou en hybride²**, appuyé en particulier sur e-Devoirs faits, l'application de la DANE de Créteil. Depuis le confinement, les professeurs ont acquis un savoir-faire en matière de suivi des élèves à distance qu'il est souhaitable de réinvestir dans le cadre de Devoirs faits : ainsi une partie des moyens qui lui sont dévolus peut être utilisée pour mettre en place des dispositifs à distance avec des personnels et des élèves volontaires. Cette hybridation peut présenter divers avantages :

² Une partie des heures proposées en présence, une partie proposée à distance.

- augmentation du nombre d'élèves bénéficiaires et du nombre de créneaux proposés ;
 - limitation d'un certain nombre de contraintes matérielles : contraintes sanitaires, contraintes de transport, contraintes de salles, contraintes horaires, contraintes organisationnelles (pause des élèves, goûter, etc.) ;
 - capacité à toucher des élèves différents (e-Devoirs-faits fonctionne comme un guichet ouvert, plus adaptable aux temporalités singulières des élèves. Il propose un espace protecteur, plus libéré du regard des pairs. Il fait appel au numérique, outil qui peut être familier) ;
 - consolidation du lien avec les familles et du lien maison/collège pour les élèves ;
 - développement de compétences différentes pour les collégiens, dans le cadre d'une utilisation scolaire du numérique.
5. **L'utilisation durant les séances de Jules, l'outil d'aide aux devoirs du CNED³**, en appui pour des apports notionnels et dans le but de renforcer l'autonomie des élèves face aux devoirs. *Jules* est un outil gratuit, fondé sur un agent conversationnel ou avatar, en capacité de répondre à des questions d'élèves portant sur un point de connaissance, de rappeler des éléments de cours, de proposer des prolongements, etc. L'offre concerne le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les SVT et la physiques-chimie, de la 6^e à la 3^e.
6. **Un lien fort à assurer entre Devoirs faits et les évaluations nationales de 6^e**. Sur ce point, on se référera au courrier du recteur en date du 30 septembre 2021 : *Faire réussir au cycle 3 en s'appuyant sur les évaluations nationales : une feuille de route partagée* (en annexe). Il conviendra en particulier de :
- Sensibiliser le référent Devoirs faits à cette démarche ;
 - Consacrer au lien entre ces résultats, en en particulier les résultats aux tests spécifiques, et l'organisation de Devoirs faits un temps de travail lors d'une réunion du conseil pédagogique et des conseils d'enseignement ;
 - Proposer selon les besoins des élèves des séances consacrées à la fluence, à la résolution de problème, à la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines, etc.
 - Communiquer avec les familles autour de ces résultats afin d'en faire un outil de diagnostic partagé qui rende notamment lisibles et cohérents l'inscription à Devoirs faits et le travail qui y sera mené.
7. **Une collaboration avec les professeurs du 1^{er} degré à encourager** en invitant les professeurs des écoles à participer à Devoirs faits, en particulier aux séances à destination des élèves de 6^e. Organisées en binôme avec un professeur du 2nd degré, en partant d'un diagnostic commun fondé sur l'analyse des résultats aux évaluations nationales de 6^e, ces séances constituent une excellente action de liaison susceptible de nourrir la dynamique du cycle 3 entre les établissements, de renforcer la pratique professionnelle des enseignants par un partage d'expertise, et de sécuriser pour les élèves le passage CM2/6^e.
8. **La délocalisation possible dans les écoles des secteurs d'habitation des élèves** : une partie des heures de Devoirs faits peut avoir lieu, après le temps scolaire, dans les écoles de quartier des élèves, en particulier pour ceux de 6^e. En milieu rural par exemple, cette solution permet parfois d'apporter des solutions à la question des transports scolaires dont sont parfois dépendants les élèves et d'apporter de la souplesse à l'organisation du dispositif.
9. **La plus-value à associer les parents** : sur certaines heures, les parents, en particulier des plus jeunes collégiens, peuvent être invités à participer aux séances de Devoirs faits⁴. Cette démarche de coéducation participe à l'explicitation des attendus scolaires et permet de partager conjointement avec parents et élèves des stratégies de réussite.

³ <https://jules.cned.fr/>

⁴Le site [Devoirs Faits, La Communauté](#) propose [un témoignage vidéo de l'équipe du collège Desnos à Orly](#) sur une expérimentation de cette nature.

10. **L'invitation à associer des étudiants dans Devoirs faits et dans e-Devoirs faits**, via des associations⁵ ou via les cordées de la réussite notamment. Les étudiants, en binôme avec des enseignants, apportent une diversification des personnels engagés dans le dispositif et peuvent parfois en accroître le déploiement dans l'établissement. Leur prise en charge financière peut être organisée soit par l'établissement directement en vacations, soit via une association (convention). Les étudiants en préprofessionnalisation sont naturellement des acteurs essentiels du dispositif.

Le Recteur de l'académie de Créteil
Daniel AUVERLOT

⁵ Comme l'Afev (<https://afev.org/>), ou Zupdeco (<https://zupdeco.org/>) par exemple.